

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 10 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le dix avril à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoints, Michel MAILLE, Gianni LEFEBVRE, Evelyne CLASTERE, Véronique GAVELLE, Dominique CAILLE, Yannick DEBIN, Nicolas ROGER, Mickaël VIGOR, Mélissa LORIAUX, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, René DREAN, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Stéphanie HOUDMON par Christophe PETIT - Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT - Céline DEBUIGNY par Gianni LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 13 mars 2015. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE				
SECTIONS		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTATS DE L'EXERCICE 2014	FONCTIONNEMENT	2 525 351,46 €	2 622 698,53 €	97 347,07 €
	INVESTISSEMENT	398 449,95 €	292 508,34 €	- 105 941,61 €
	TOTAL	2 923 801,41 €	2 915 206,87 €	- 8 594,54 €
REPORTS DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		112 929,85 €	112 929,85 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		125 035,70 €	125 035,70 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2014	FONCTIONNEMENT	2 525 351,46 €	2 735 628,38 €	210 276,92 €
	INVESTISSEMENT	398 449,95 €	417 544,04 €	19 094,09 €
	TOTAL	2 923 801,41 €	3 153 172,42 €	229 371,01 €
RESTES A REALISER 2014 A REPORTER EN 2015		0 €	0 €	0 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EST ADOPTE PAR 13 VOIX POUR - 01 VOIX CONTRE - 04 ABSTENTIONS

Monsieur le Maire fait un aparté pour indiquer que suite à la vente du bar de la mairie, il a été découvert par l'acquéreur un vice-caché. La commune n'ayant pas effectuée de travaux sur ce bâtiment, il est fort probable qu'il était déjà présent lors de l'achat par la commune. Notre assureur sera contacté pour connaître la procédure à suivre en cas de recours de l'acheteur contre la commune.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DU CCAS

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	15 821,40 €	19 181,39 €	3 359,99 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	5 334,61 €	5 334,61 €
EXCEDENT ANTERIEUR		8 608,93 €	8 608,93 €
RESULTAT TOTAL	15 821,40 €	33 124,93 €	17 303,53 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	21 950,21 €	17 776,58 €	- 4 173,63 €
INVESTISSEMENT	13 230,43 €	16 950,21 €	3 719,78 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	0,00 €	18 343,21 €	18 343,21 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	16 950,21 €	0,00 €	- 16 950,21 €
TOTAL	52 130,85 €	53 070,00 €	939,15 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	372 821,04 €	387 834,30 €	15 013,26 €
INVESTISSEMENT	329 448,44 €	530 071,82 €	200 623,38 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR			0,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	324 900,19 €		- 324 900,19 €
TOTAL	1 027 169,67 €	917 906,12 €	- 109 263,55 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EST ADOPTE PAR 10 VOIX POUR - 02 VOIX CONTRE - 06 ABSTENTIONS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE

Il est procédé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2014 de la commune - Adoption à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.

Il est procédé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe du C.C.A.S. - Adoption à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Il est procédé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe du cimetière - Adoption à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE
DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES**

Il est procédé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe du lotissement des Aubépines - Adoption à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DE 2015

Monsieur le Maire indique qu'il faut procéder au vote pour fixer les taux des trois taxes communales pour 2015 et rappelle que les contributions directes ont rapporté à la commune en 2014 la somme de 890 435 €. Le montant des contributions directes pour 2015 serait de 906 869 € par le biais de l'augmentation des bases d'imposition par l'État. Après débat et délibération, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales pour 2015.

Le taux des trois taxes communales pour 2015 restent donc identiques à 2014 soit :

TAXE D'HABITATION	11,59 %
TAXE FONCIERE (bâti)	30,79 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	76,93 €

Résultat du vote : 6 voix POUR l'augmentation - 13 voix CONTRE l'augmentation

Monsieur Nicolas ROGER précise qu'il faudra être très vigilant et que pour ce faire, il sera nécessaire que la commission des finances se réunisse tout les deux mois afin de veiller à la bonne tenue des finances communales.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Considérant la conformité avec le compte de gestion 2014 du comptable,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	125 035,70 €		- 105 941,61 €	- € - €	- €	19 094,09 €
FONCTIONNEMENT	112 929,85 €	- €	97 347,07 €			210 276,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	210 276,92 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	210 276,92 €
Total affecté au c/1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	

Résultat du vote : 14 voix POUR - 4 ABSTENTIONS - 1 voix CONTRE

**BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Considérant la conformité avec le compte de gestion 2014 du comptable,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- €		5 334,61 €			5 334,61 €
FONCTIONNEMENT	8 608,93 €		3 359,99 €			11 968,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	11 968,92 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	11 968,92 €
Total affecté au c/1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	

Résultat du vote : 19 voix POUR

**BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Considérant la conformité avec le compte de gestion 2014 du comptable,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 16 950,21 €		3 719,78 €			- 13 230,43 €
FONCTIONNEMENT	18 343,21 €		- 4 173,63 €			14 169,58 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	14 169,58 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 230,43 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	939,15 €
Total affecté au c/1068 :	13 230,43 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	

Résultat du vote : 19 voix POUR

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Considérant la conformité avec le compte de gestion 2014 du comptable,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 324 900,19 €		200 623,38 €			- 124 276,81 €
FONCTIONNEMENT	205 171,43 €	205 171,43 €	15 013,26 €			15 013,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	15 013,26 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	15 013,26 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Total affecté au c/1068 :	15 013,26 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	

Résultat du vote : 18 voix POUR - 1 voix CONTRE

**CONVENTION « COMMUNE DE PITRES / ASSOCIATION CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL
ESPACE DES 2 RIVES » - MODIFICATION DU MODE DE VERSEMENT
DE LA SUBVENTION COMMUNALE**

Une convention fixant entre autres les modalités de versement de la subvention communale a été signée avec l'Espace des 2 Rives le 14 novembre 2001. Les méthodes de financement définies alors ne correspondant plus aux besoins actuels, Monsieur le Maire propose que le versement de la subvention communale à l'Espace des 2 Rives soit effectué de la façon suivante :

- De Janvier à Avril : versement mensuel de 1/12^{ème} du montant de la subvention communale de l'année précédente
- De Mai à Décembre : versement mensuel de 1/12^{ème} de la subvention communale votée au Budget Primitif déduction faite des versements effectués de Janvier à Avril

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que la subvention communale soit versée à l'Espace des 2 Rives suivant l'échéancier défini ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention se rapportant à cette modification.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER AU COMITE DES FETES AU TITRE DES ANNEES 2015 A 2019

Le montant de la subvention accordée au Comité des Fêtes étant supérieur au seuil fixé par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, il convient de conclure une convention entre la commune et le Comité des Fêtes. Cette convention sera applicable pour les années 2015 à 2019. Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année 2015, l'indemnité pour le gardiennage des églises communales a été fixée à 474,22 €. Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le versement de cette indemnité annuelle de 474,22 € au prêtre résidant au presbytère.

CESSION PARCELLE DE TERRAIN CONSORTS DOLLET A COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1984, lors de la construction de la maison des Consorts DOLLET, il était convenu d'un recul de la propriété pour élargir la rue des Jardins. Ce recul a été effectué mais la cession n'a jamais été régularisée. Il convient donc de procéder au transfert dans le domaine public de cette parcelle. Le Conseil Municipal, après délibération accepte cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DIVERS

➔ ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE DOUBLE A EN VUE D'EXPLOITER UNE USINE DE PATE A PAPIER SUR LA COMMUNE D'ALIZAY :

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique sur la demande d'autorisation de la société DOUBLE A en vue d'exploiter une usine de fabrication de pâte à papier sur le territoire de la commune d'Alizay. Cette enquête débutée le 31 mars, se terminera le 30 avril 2015. Les personnes qui souhaitent prendre connaissance du dossier peuvent se rendre dans les mairies d'Alizay, du Manoir sur Seine, des Damps, de Pont de l'Arche et d'Igoville. Un commissaire enquêteur sera présent dans ces mairies à certaines dates. Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se déplacer pour consulter le dossier. Le dossier sera représenté lors de la prochaine réunion pour délibérer et donner un avis (favorable ou défavorable) à cette demande.

➔ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'Amicale du Personnel pour le prêt du matériel lors de leur foire à tout.

➔ Monsieur le Maire fait le compte d'une réunion à laquelle il a assisté concernant le contournement Est de Rouen. Le projet de la future zone trimodale a été évoqué.

TOUR DE TABLE

➔ Madame LAMBERT demande si une réunion de la commission des travaux est prochainement programmée. Monsieur PETIT lui indique qu'elle est prévue le lundi 04 mai 2015 à 18 heures 30. Madame LAMBERT souhaite que le projet de la Secomile soit réexaminé et trouve que la dimension de la salle des associations incluse dans ce projet n'est pas suffisante.

➔ Monsieur Yannick DEBIN rappelle que le dimanche 12 avril se déroulera le trail des 2 Amants et que l'ACASA organise le 18 avril un salon « habitat/énergie ». Monsieur DEBIN signale que l'école organise une sortie vélo le 26 juin et demande de l'aide pour l'organisation.

→ Monsieur Gianni LEFEBVRE rappelle que le samedi 11 avril 2015 a lieu l'opération « Berges saines ». Il a constaté que de très nombreux arbres étaient tombés dans l'Andelle et pense que l'on devrait faire appel aux services de la CASE pour les enlever.

PAROLE AU PUBLIC

- Monsieur Alain TROCHET fait part de problèmes dans la distribution du courrier. Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet pour lui signaler ce fait et notamment la non distribution de plis électoraux. On a également subi plusieurs fermetures du bureau de Poste.
- Madame Chantal RECHER évoque son départ à la retraite et demande si elle sera remplacée. Monsieur le Maire indique que pour le moment, c'est Madame AUFRERE qui assurera son remplacement.

Fin de la séance à 01 heure